Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210917-DEL372021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 17 septembre 2021

N° 37/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 septembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DETOURBET Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PAILLARD Elodie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

CONCESSION CIMETIERE – INSTITUTION ET REVISION

M. le Maire fait part au conseil municipal que plusieurs personnes locales demandent que soit réinstituer les concessions dites « perpétuelles ».

M. le Maire rappelle les prix actuels des concessions de la délibération 9/2016 en date du 26/02/2016 et appelle le conseil municipal à se prononcer sur la catégorie de concession perpétuelle et fixer son prix, et éventuellement réviser les prix des concessions actuelles.

Vu l'article L.2223-14 du code général des collectivités territoriales
Vu les demandes de plusieurs personnes locales

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **INSTITUE** les concessions perpétuelles à compter du 17/09/2021
- **FIXE** les tarifs suivants à compter 17/09/2021 :

Les prix de concessions terrain	Les prix de concessions cavurnes
Trentenaire (30 ans) : 200 €	Trentenaire (30 ans) : 670 €
Cinquantenaire (50 ans) : 300 €	Cinquantenaire (50 ans) : 760 €
Perpétuelle (durée illimitée) : 500 €	Perpétuelle (durée illimitée) : 1000 €

Ainsi fait et délibéré le 17/09/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)

Hubert BRIATTE